

Rencontre avec la DGESCO du 26 septembre 2013

Invités début septembre à rencontrer M. Delahaye, directeur général de la DGESCO, et son adjoint, M. Turion, nous apprenons in extremis que M. Delahaye ne pourra se joindre à nous.

M. Turion, *chef du Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique*, adjoint au directeur général, était accompagné de Mme Isabelle Robin, appartenant à la *Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie* et chef de *Bureau des lycées d'enseignement général et technologique*, et de M. Pierre Laporte, *adjoint au chef de Bureau des programmes d'enseignement*.

• LES DÉDOUBLEMENTS DANS LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Cette rencontre est la suite d'un courrier du chef de cabinet de M. Peillon, en date du 12 février 2013, que chacun pourra trouver sur notre site¹. Nous attendions donc, à propos de la suppression des dédoublements dans les séries technologiques, comme M. Benoît Pichard nous l'annonçait, d'être informés de la suite donnée à notre requête. Il n'en n'est rien et l'on attend de nous que nous expliquions la situation et ce que nous attendons.

On ne trouvera rien ici des descriptions et explications concernant la situation provoquée par la suppression de ces dédoublements. Elles ont été maintes fois publiées autant que nous avons dit la vacuité des « conseils pédagogiques », quand ils ne portent pas à exacerber la concurrence entre les professeurs, le tout obligeant les proviseurs à décider. M. Turion nous informe que le ministère pense à réorganiser le fonctionnement des conseils pédagogiques.

Nous ne nions pas qu'on nous écoute et même qu'on nous comprend quand nous expliquons les difficultés propres à ces classes, ce dont leurs élèves ont besoin. Qu'en reste-t-il qui serait cette fois différent ? Rien de très assuré. Un changement est posé comme difficile sans qu'il s'insère dans une réforme du lycée, qui n'est pas d'actualité, la prochaine priorité étant le collège. Mme Robin justifie le principe de l'autonomie des établissements comme ce qui permet de s'adapter à la diversité des situations locales selon des critères pédagogiques et non plus budgétaires. Il semble pourtant que nos interlocuteurs estiment

¹ <http://www.appep.net/page/2/>

désormais moins inenvisageable une recommandation faite nationalement aux proviseurs d'être particulièrement attentifs à la situation de la philosophie dans ces classes. Au moins les professeurs et les proviseurs auraient un point d'appui.² On transmettra nos propos au cabinet du ministre.

Curieusement nos interlocuteurs s'interrogent sur le fait que nous ne disons rien, dans le même temps du moins, de l'heure perdue en S³. Voudrait-on, du côté du ministère, accorder à la philosophie en priorité le retour de cette heure ?

• *AMÉNAGEMENT DES SUJETS DES CLASSES TECHNOLOGIQUES*

De ce sujet, qui nous occupa le plus longuement, M. Turion glissa vers un autre qui concerne aussi les classes technologiques (et qui était heureusement le deuxième point que nous avons envisagé d'aborder...). Mme Robin nous fit un résumé de la tenue d'une commission [sic] concernant les sujets des classes technologiques. Cette réunion n'aurait pas pu permettre d'arriver à un accord, ce qui expliquerait qu'elle ne se soit pas réunie à nouveau. Nous rappelons que notre demande constante depuis plusieurs années de la tenue d'une commission sur ce problème n'est sans doute pas pour rien dans son existence. Nous répondons, comme cela a déjà été publié, et semble connu de bien d'autres que nous, que selon les informations dont nous disposons, cette commission n'a plus jamais été réunie parce qu'aucune proposition n'a pu lui être faite en conséquence, apparemment, d'un désaccord interne à l'inspection. Nous regrettons qu'elle ait été conçue comme une chambre d'enregistrement, qui tout au plus aurait pu voter son approbation ou sa désapprobation, plutôt que comme un groupe de travail. Partant des propositions qui leur seraient soumises une consultation des professeurs devrait avoir lieu qui permettrait certains amendements et une synthèse finale. En engageant sous cette forme toute la profession, on évitera les querelles idéologiques, un climat délétère, l'appropriation du problème par un clan contre un autre. Enfin pourrait-on en finir avec ce qui perdure ici ou là, y compris dans les filières générales, les flottements dans la compréhension par les professeurs de ce qui est attendu des exercices demandés aux élèves ! Travailler dans bien des domaines à l'harmonisation des exigences est l'avenir de notre discipline. Répétons que ces tentatives de réforme échoueront autant qu'on voudra faire passer en force une conception particulière : d'où la nécessité des consultations⁴.

Nous répondons bien sûr positivement quand on nous demande finalement si nous souhaiterions que reprenne un tel travail.

² Une démarche intersyndicale et interassociative auprès du ministère, concernant les classes technologiques, se montre plus que jamais nécessaire. Son organisation est en cours d'achèvement. <http://www.appep.net/wp-content/uploads/2013/07/Réponse-à-un-courrier-du-Snes-03-07-2013.pdf>

³ Rappelons que nous n'y sommes pas moins attachés, même si les deux situations sont en bonne partie sans commune mesure : <http://petitiondedoublementphilo.net>

⁴ Ajoutons une remarque, en partie faite lors de cette réunion. Certains vantent la dissertation guidée (guidage qui n'est pas celui du travail de brouillon). Sans doute faudrait-il en établir publiquement le concept, mais la situation présente est telle qu'on ne doit s'interdire aucune piste de réflexion. C'est autre chose de vouloir l'imposer comme un évident progrès (ce dont nous doutons). Il est en cela intéressant de voir que parmi les réponses données à notre questionnaire, aucune n'envisageait la dissertation guidée. On dira que les réponses étaient exclusivement celles de membres de l'APPEP. C'est faux. Nombre de ces réponses proposaient des solutions originales très éloignées des positions actuelles de notre association. A côté de la demande massive d'une épreuve orale, qui ne nous choque nullement, bien au contraire, des propositions demandaient l'abandon de la dissertation et de l'explication, d'autres privilégiaient les textes, d'autres l'évaluation d'un dossier avec soutenance terminale, ou un contrôle continu, etc. Aucune n'envisageait la « dissertation guidée ».

- *LES INTERVENTIONS EN SECONDE ET PREMIÈRE*

Nous demandons ce qu'il advient de la possibilité d'interventions en Seconde et en Première, étonnés de l'absence d'appel à projet l'an passé. M. Turion confirme qu'il n'y a pas eu d'appel, sans vraie raison. Il semble que le ministère s'interroge sur l'avenir de cette possibilité. Nous confirmons que nous avons d'emblée été favorables à ce projet. Il est certes regrettable que dans le même temps les cours de philosophie donnés en Première L par le moyen, différent, d'un projet d'établissement, aient nettement diminué. M. Laporte nous signale un rapport du Doyen de l'Inspection générale de juillet 2013 intitulé *Éclairages philosophiques en amont de la classe terminale*.⁵

- *FILIÈRE L*

La filière L ne semble pas progresser. Une légère augmentation au début de la présente réforme ne semble pas confirmée cette année.

- *ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE*

Les programmes seront élaborés par un groupe d'experts nommé par le Conseil Supérieur des Programmes, qui doit lui-même être installé cet automne. Ceux concernant l'École primaire et le Collège seront remis en mars 2014, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2015 au début de chaque cycle. Nos interlocuteurs ne savent pas si le Lycée est concerné. On peut émettre l'hypothèse que ce nouvel enseignement ne sera introduit qu'à la faveur de la réforme annoncée du Lycée.

- *DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN*

N. Franck fait un bilan de son expérience dans l'option Droit et grands enjeux du monde contemporain. Si le contenu de l'enseignement est substantiel et susceptible d'attirer des élèves en série L, l'épreuve du baccalauréat ne va pas sans difficultés.

1- Les candidats présentent un dossier sur une question juridique de leur choix et doivent en proposer une sorte de soutenance. Ils ne sont pas évalués sur le dossier lui-même, mais sur sa présentation et leur aptitude à répondre aux questions de l'examineur. Or, très souvent ils se contentent de lire le dossier, lui-même copié-collé d'internet, ce qui rend l'évaluation hasardeuse. Il conviendrait donc de définir clairement les attendus de cette présentation orale.

2- La diversité des professeurs chargés de cet enseignement, certains n'enseignant jusque-là le droit ou la gestion que dans des séries technologiques, rend l'harmonisation de la notation très difficile.

- À la date de cette réunion, le calendrier du Bac n'était pas encore fixé.

Simon PERRIER, président de l'APPEP, avec Philippe BLANC et Nicolas FRANCK, vice-présidents.

Le 29 septembre 2013.

⁵ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/70/7/2013-076_269707.pdf